

DECISION

N°2024/273/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de résidence avec la compagnie KonfisKé(e) – 4, rue Louis Bouilhet – 76000 Rouen pour la création du spectacle « Un oiseau à l'aube ». La résidence se déroulera du 20 au 22 janvier 2025 au Théâtre des Charmes.

D É C I D E :

Article 1^{er} – Une convention de résidence est signée avec la compagnie KonfisKé(e) – 4, rue Louis Bouilhet – 76000 Rouen pour la création du spectacle « Un oiseau à l'aube ». La résidence se déroulera du 20 au 22 janvier 2025 au Théâtre des Charmes.

Article 2 – Le Théâtre du Château s'assurera de la disponibilité du Théâtre des Charmes. Le Théâtre du Château mettra à disposition :

- un régisseur sur la période d'accueil
- les appartements de la ville pour 6 personnes dès la veille de la période d'accueil

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 9 décembre deux mille vingt-quatre.

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

